



COMITE REGIONAL GRAND EST
COMITE DES VOSGES

Maison des Associations
Entrée 12
Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL

COMPTE RENDU REUNION CD 88 DU 5 MARS 2022

à GOLBEY

Ouverture de la journée avec la réunion des membres du CD.

Absents excusés : Mme Linda LARUE et M. Daniel BENOIT qui s'est rendu à la commission de discipline GRAND EST, soit 17 membres présents

Mot du président et bilan d'activité ci-joint.

Allan lit le compte rendu qu'il présentera aux représentants des clubs pour la réunion de l'après-midi, et revient sur certains points qui doivent être traités par les membres du CD.

À la suite du courrier de M. RAMPAZZO concernant le CR de l'AG du 27 novembre 2021, l'annexe au règlement national des CDC est revue. Il est proposé que le montant de 20 € versé en cas de forfait d'un club lors d'une journée CDC, article 4.1, soit supprimé. Mise au vote : Contre 2 – Abstentions : 1 – Approuvé ;

A l'article 2 : Inscription des équipes. Le club de ST ETIENNE souhaite inscrire une 2^{ème} équipe en CDC Open alors que le délai pour ce faire est dépassé, et le calendrier déjà établi. Allan nous rappelle que la date butoir a été repoussée cette année afin de permettre aux clubs de prévoir leurs engagements. Certains clubs nous laissent peu de marge dans notre action et nous reprochent nos erreurs, mais dans leur intérêt, souhaitent déroger aux règles établies. Mise au vote : Contre : 8 – Abstentions : 2. L'inscription d'une 2^{ème} équipe est donc refusée. De ce fait, et afin d'éviter toute nouvelle demande de ce genre, le dernier paragraphe de l'article 2 est supprimé.

Cette année encore, le congrès de notre fédération s'est tenu en visio-conférence, Allan nous fait part de son sentiment que le président M. LEBOT était absent des débats et semblait se tenir en retrait de ceux-ci.

Suite CR réunion CD 88 du 5 mars 2022

Concernant le passage de la catégorie Vétérans à 55 ans, la décision a été prise sans consultation préalable, au motif que de trop nombreux concours « Aînés » étaient organisés par les clubs au détriment d'autres catégories. Toutefois, le fait de permettre à une nouvelle tranche d'âge de participer aux concours en semaine, ne va-t-il pas nuire aux concours du week-end ?

M. Michel ROBERT, en charge de l'étude du projet du Centre National, a précisé qu'il avait sollicité toutes les régions à ce sujet, et a reçu de nombreuses propositions. De nombreux paramètres à prendre en compte, coût du terrain, emplacement, accès etc.. Les projets retenus seront présentés au prochain congrès à Evian.

Lors de l'AG Grand Est, il a été attribué une aide de 1 000 € aux clubs qui organisent des concours Nationaux réservés aux Jeunes. Le Club de Raon l'Etape en bénéficiera donc.

Allan soumet la proposition que le CD 88 accord également une aide de 500 € annuelle, pour ce type d'organisation. Le cahier des charges de la FFPJP pour l'organisation d'un national « jeunes » oblige le club à s'engager sur une durée de 3 ans. En cas d'accord, l'aide du CD de 500 € sera accordée sur cette durée.

Il est précisé que le club de RAON bénéficie déjà d'une aide du CD 88 consistant en la présence d'un arbitre qui intervient gratuitement sur le national notamment. Nous passons aux votes : contre : 0 – abstention : 0, adopté.

Philippe ALIBERT souhaiterait qu'une aide soit également accordée aux clubs qui organisent des concours « jeunes » A étudier ultérieurement.

Questions diverses :

M. PAPELIER souligne les problèmes qu'il a relevé dans le compte rendu de l'AG du GRAND EST, notamment le fait que cette AG se déroule dans un Hôtel IBIS avec déjeuner, et représente donc un certain coût, Allan répond que cela est plus pratique pour les représentants des départements qui souhaitent arriver la veille et qui peuvent de ce fait dormir sur place. M. PAPELIER trouve cela dispendieux. Allan précise que les frais de représentation du Cté GRAND EST sont normaux, frais de déplacement, repas. Pas de frais non justifiés.

Notre CD a un total de 17 voix lors des votes, du fait qu'Allan était seul représentant du CD, en l'absence de Joël (suspendu de toutes fonctions) nous n'avions donc que 9 voix. Il aurait été judicieux qu'un membre du comité accompagne Allan pour récupérer ces voix. Il faudra y penser à l'avenir.

Le comité GRAND EST a embauché un salarié en la personne de M. Frédéric Machnik CFTR. Dans son compte rendu d'activités il y a peu d'heures qui bénéficie aux jeunes du CD 88. Les CD 54 et 57 bénéficiant de la majorité de son temps, pourtant nous contribuons également à son salaire. Son emploi du temps consiste en beaucoup de déplacements essentiellement formation, trophée des pépites, etc...Comment le CFTR a-t-il été embauché et sur quels critères ? Allan répond qu'il l'a été par une commission en présence d'un responsable de la FFPJP et il y avait plusieurs candidats.

Nous perdons des licenciés et on se permet de faire des dépenses supplémentaires alors que pour équilibrer le budget 2022, on doit faire une ponction sur les réserves du Cté GRAND EST ?

Réponse d'Allan : le salaire de M. MACHNICK est pris en charge en partie par la FFPJP et l'ANS pendant une période déterminée. Il bénéficie également d'une voiture de fonction plus les frais inhérents à ces déplacements.

Pourquoi avoir transféré le siège du Cté GRAND EST au domicile de la présidente ? seulement pour éviter des déplacements pour récupérer le courrier ? Personne dans l'assemblée n'a fait de remarques sur tous ces points ?

Réponse d'Allan : la maison des sports de Metz n'existe plus, et il est en effet plus simple pour Madame la Présidente de recevoir les courriers à son domicile.

L'AG 2022 se déroulera à Troyes et celle de 2023 sera organisée dans notre département.

Question de M. Pascal BALLAND : l'embauche d'un CFTR a-t-elle apporté quelque chose aux jeunes directement ? Réponse : la présence d'un CFTR dans notre région apporte beaucoup d'aide, notamment pour le lien entre le monde scolaire et associatif.

M. Serge JACQUOT, souhaite savoir si les objectifs fixés ont été atteints et s'il en avait ?

Réponse : le nombre de licenciés stagne mais nous ne perdons pas espoir.

Suite CR réunion CD 88 du 5 mars 2022

Pour conclure, les membres du comité souhaitent que M. MACHNICK intervienne pour les jeunes de notre CD concrètement au cours de cette année.

Nous évoquons le cas de Mme Lindsay LARUE qui a passé son examen d'arbitre régional à Strasbourg, qu'elle n'a pas obtenu et le représentera l'année prochaine. Elle a demandé le remboursement de ses frais de déplacement d'environ 180 € pour une journée de stage et celle de l'examen. Les années précédentes, cela n'a pas été pris en charge (seulement une petite indemnité sans rapport avec les frais engagés. Après discussions et vote, il est décidé d'accorder une indemnité forfaitaire de 100 € pour tout candidat se présentant à cet examen dont les sessions seront hors de notre département.

Nous passons au rapport des commissions :

Commission Jeunes :

En l'absence de Linda, Ingrid nous présente le CR (joint) de la commission « Jeunes » Philippe précise que des membres extérieurs font partie de cette commission mais participent peu aux réunions de travail. Il est rappelé qu'accepter de faire partie d'une commission implique d'être disponible et qu'il est prévu l'exclusion après 2 absences non justifiées.

En ce qui concerne les championnats, seul le triplé dans les 3 catégories est maintenu. Quatre équipes par catégories seront sélectionnées pour le championnat GRAND EST. Nous proposons que le CD prenne en charge la participation de nos trois équipes championnes du département aux deux concours Nationaux Jeunes de notre Ligue, soit RAON l'ETAPE et MULHOUSE

Après tour de table, il est donc décidé à l'unanimité que le CD prendra en charge les frais de déplacement et restauration pour les champions des 3 catégories.

Nous étudierons pour l'année prochaine une aide du CD pour les concours « Jeunes » organisés par les clubs en fonction de la fréquentation de ceux qui seront organisés cette année. Nous pourrions envisager cette participation sous forme de bon d'achat ou forfait financier.

Nous rappelons que les juniors, minimes, benjamins (féminin ou masculin) ne peuvent pas participer aux championnats seniors sauf jeu provençal pour les juniors.

Suite CR réunion CD 88 du 5 mars 2022

Commission Féminine : Lecture par Mireille du CR. Il est demandé une participation du CD 88 aux concours qui seront organisés par la commission comme notre « BOL BLANC FEMININ » Comme pour les concours « jeunes » cela sera étudié en fonction de la participation des féminines aux concours de cette année. CR joint.

Pour la commission des compétitions, Daniel exposera son rapport cette après-midi lors de la réunion avec les clubs. (document joint)

Commission Sport Adapté : Allan rappelle que depuis de nombreuses années, rien n'a été fait par le CD pour des raisons diverses. Bien qu'il existe une section spéciale qui organise elle-même des compétitions, il est important que notre CD organise également des événements, la Fédération ayant un projet de championnat de France Sport Adapté. Nous procéderons donc prochainement à la restructuration de cette commission.

Commission de discipline : Pas de nouveau problème depuis la dernière AG. Yvon rappelle qu'il est indispensable que les arbitres remplissent après chaque compétition, le document mis en place par la commission d'arbitrage. Si des incidents sont survenus, le document doit être transmis au CD pour étude, même si aucune sanction n'a été prise sur place. Cela aidera la commission à prendre position au cas où une affaire serait portée à la connaissance de celle-ci.

Commission Presse-Propagande : Philippe ALIBERT précise qu'il doit reprendre contact avec le journaliste de VOSGES MATIN pour toutes les manifestations à venir. Il faut investir dans de nouvelles banderoles, oriflammes, etc. Le visuel a été retravaillé. Les publications sur Facebook doivent être reprises sur le site du CD également.

Trésorerie : RAS. Les paiements des inscriptions aux championnats seront désormais réglés par les clubs en 2 versements, soit fin juin et fin d'année. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.

Sylvie nous fait part d'un oubli concernant l'indemnité de 20 € qui était accordée aux clubs organisateurs lorsqu'un club déclarait forfait sur une journée, en 2021 les clubs concernés n'ont pas reçu leur règlement. Cet oubli sera rectifié prochainement. Cependant, après tour de table, cette indemnité est supprimée à compter de cette année.

Suite CR réunion CD 88 du 5 mars 2022

Nous avons reçu un courrier de la part de M. RAMPAZZO président du GCL LE THILLOT à qui il sera répondu au cours de la réunion de cette après-midi, il a notamment évoqué que le règlement intérieur à faire valider à l'AG 2022 doit reprendre l'article 7 en précisant période du 1^{er} décembre au 31 décembre ...Il souhaitait la modification du paragraphe précisant que les retraits d'argent étaient effectués par le président OU le trésorier, par ET pour éviter les problèmes que l'on a rencontré précédemment ; Il est rappelé que désormais la trésorerie est contrôlée par le président, le trésorier et qu'il n'y a aucun mouvement en espèces. De plus, le trésorier adjoint, va avoir un accès aux comptes pour contrôle des opérations uniquement.

Divers : M. Serge JACQUOT reçoit son habilitation pour les contrôles d'alcoolémie.

FIN de la REUNION du CD 88

Réunion avec les représentants des clubs 14 h 30 –

Appel des sociétés. Le club de DOGNEVILLE est représenté par M. PAPELIER, Celui de LAMARCHE est excusé. Le club de XERTIGNY est absent. La remise des calendriers a été effectuée.

Minute de silence.

Mot du Président (idem début CR).

A l'évocation du courrier de M. RAMPAZZO, et notamment sur le déroulement des CDC OPEN sur une journée avec 2 rencontres, celui-ci nous précise qu'il prendrait contact avec un conseiller juridique pour contrôler si la décision est prise est légale. Toutefois, le club a tout de même engagé une équipe, il devra donc faire jouer ses licenciés à tour de rôle sur toute la journée.

Autre sujet évoqué dans ce courrier concernant les vice-présidents par secteur qui avaient été mis en place précédemment qu'en est-il aujourd'hui ? Allan répond qu'en fait cela n'a jamais été mis vraiment en application, le terme « de secteur » sera donc supprimé.

La double signature au niveau de la trésorerie ne sera pas mise en place, le CD n'ayant aucun doute sur la probité des personnes en place. D'ailleurs, le trésorier adjoint, aura désormais accès aux comptes en direct pour vérifier les opérations bancaires. Il pourra donc à tout moment demander des explications au trésorier et au président, si des transactions lui paraissaient bizarres.

Suite CR réunion CD 88 du 5 mars 2022

Allan poursuit la lecture de son CR et notamment les explications sur le passage à 55 ans de la catégorie Vétérans à compter de 2023 comme exposé ce matin.

Il informe les clubs de l'aide attribuée désormais aux clubs qui organisent un national « Jeunes » soit 500 € par année avec un engagement sur 3 ans pour le club.

Nous procédons à la remise des diplômes aux personnes qui ont passé le « TRONC COMMUN » cette année : soit Mmes Nathalie DEMANGE de Thaon, et Claire BENEZIT d'Eloyes - Mrs PRESTREAU de Mirecourt, Philippe MARTIN de Contrexéville, Yves GIRARDIN de Thaon, Yannick MUNSCH et Allan ABDELFADI de Golbey. Merci à Joël de nous avoir apporté le colis qui lui est parvenu à son adresse.

Un nouvel arbitre nous rejoint en la personne de M. Thomas CAYEL du club d'Aydoilles qui a passé son examen ce jour.

Lecture des CR des commissions.

Commission d'arbitrage : Yannick nous informe qu'il n'y a rien de nouveau depuis l'AG d'Eloyes. Les arbitres se sont réunis pour procéder aux désignations. Le document réclamé par la commission de discipline a été diffusé aux arbitres. Chaque arbitre devant le compléter et le transmettre au CD en cas d'incidents.

Désormais il est accordé une indemnité de 100 € pour tout arbitre qui passe l'examen régional si organisé hors du département.

- Des arbitres ont été enlevés de la liste pour non-participation aux stages de remise à niveau notamment
- Les clubs doivent solliciter leurs licenciés surtout parmi les jeunes, pour intégrer le corps arbitral.
- Chaque altercation sera sanctionnée sur les compétitions
- Contrôle alcoolémie par tirage au sort avant le début de chaque tour (les modalités seront discutées en réunion de comité directeur)

En l'absence de Linda, Ingrid nous fait lecture du CR de la commission « Jeunes »

Pour la commission « féminines », Mireille reprend son CR déjà lu également le matin.

Daniel pour la commission des compétitions, précise que compte tenu des modifications intervenues pour le CDC et CRC féminin, il y a lieu de remplacer les feuilles actuelles par les nouvelles disponibles sur le site du CD.

Il nous fait lecture du règlement annexe aux CDC rectifié ce matin.

Suite CR réunion CD 88 du 5 mars 2022

M. RAMPAZZO nous fait part de son inquiétude sur le fait que le TAT se déroule généralement sur 2 tours, il y a un risque de durée donc, problème pour l'arrêt pour le repas pour les clubs qui ne souhaitent pas participer à celui prévu sur place par le club organisateur. Il faudrait permettre aux clubs qui désirent se rendre au restaurant de reprendre plus tard l'après-midi... Cela n'est pas envisageable. D'ailleurs nous apprenons que le club de ST ETIENNE malgré son engagement, n'organisera pas de repas lors de la journée CDC prévue sur leur terrain. De ce fait l'année prochaine, ils n'auront pas de journée CDC.

M. NICOLE président du club de GIRANCOURT signale que l'année dernière, 2 équipes ont fait forfait lors des rencontres organisées chez eux. Ils n'ont pas reçu les 20 € d'indemnité. Réponse : c'est un oubli, il sera réparé prochainement comme pour les autres clubs dans cette situation. Cette indemnité sera supprimée à partir de cette année.

Il est rappelé que les inscriptions aux championnats doivent être effectués en temps et heures par les responsables des clubs et avec anticipation de préférence.

Pour la commission SPORT ADAPTE Allan reprend les explications évoquées le matin.

En ce qui concerne la commission de discipline, Yvon rappelle que lors de la reprise de licences, il est important que les clubs demandent à leurs adhérents de donner leur adresse en cours, cela évite des retours de des retards en cas de convocation devant la commission. Tout licencié a des obligations en tant que joueur. Il est demandé aux clubs de réunir les jurys lorsqu'un incident survient lors d'un concours.

Philippe intervient pour la commission Presse-Propagande en reprenant les propos du matin. Il nous présente le document reprenant les statistiques sur les licences en cours. A l'heure actuelle nous comptons au sein du CD 88, 1 353 licenciés (contre 1 418 en 2021 et 1 618 en 2020) dont 18 % de femmes.

Sylvie nous donne l'état des comptes soit : Compte courant 11 953,61 € - Livret : 41 167,17 €. Elle rappelle que les inscriptions aux championnats seront réglées en 2 fois comme cela a été évoqué ce matin. Les dates seront communiquées aux clubs ultérieurement.

Allan nous présente le maillot qui sera remis aux joueurs (ses) participant aux championnats de France. Il se compose d'un polo et d'une veste, coût de 55 €. Le joueur aura la possibilité s'il le désire d'acheter un 2^{ème} polo. Il ne sera remis qu'une seule tenue par joueur (se) qui gagne un championnat départemental, même en cas de pluralité de victoires, et cela même s'il gagne des championnats les années suivantes.

Suite CR réunion CD 88 du 5 mars 2022

Après une courte pause, nous procédons au tirage des rencontres du 1^{er} tour de coupe de France. Le tirage est annexé. Le club de Rambervillers est exempt des tours préliminaires et ne rejoindra la compétition qu'au premier tour de zone. Il participera également aux 1/2 finales de la Coupe des Vosges.

DIVERS : M. Rampazzo signale qu'il y a des erreurs sur le calendrier papier, ne peut-on pas le dématérialiser complètement ? Il serait plus facilement modifiable. Les publicités des annonceurs pourraient y figurer également. Cela est à étudier et évoqué lors de l'AG 2022. Les clubs entre temps devront interroger leurs licenciés sur leur préférence, soit calendrier classique ou dématérialisé et consultable sur le site du CD uniquement.

Il est précisé à la suite d'une question, qu'un joueur qui n'a pas repris de licence pendant un an ou plus, doit payer une démission sauf s'il n'existe plus dans la base licencié de la FFPJP. Pour une nouvelle licence, la carte d'identité est obligatoire et photo.

Info sur les MASTERS 2022 qui se dérouleront à nouveau à THAON les 20 et 21 juillet 2022. Le maire a demandé qu'une équipe du club de THAON soit qualifiée d'office pour les 1/4. De ce fait, les qualifications au sein du CD 88 ne porteront que sur 7 équipes. Nous adresserons prochainement les fiches d'inscription pour ces qualifications à tous les clubs avec les informations indispensables. En ce qui concerne les MASTERS'JEUNES, la référente est Mme Linda LARUE.

Les formations au logiciel GESLICO ont remporté un grand succès. Si besoin, en fonction des demandes, d'autres sessions pourront être organisées.

Nous venons d'apprendre que Melle Maëlle PIQUARD du club de Rambervillers venait d'être retenue dans le collectif France Espoir Féminin. Félicitations à Maëlle.

FIN DE LA REUNION

Mme Mireille DEPAOLI
Secrétaire Générale du CD 88

